

Image not found or type unknown



Liquidation communautaire après divorce

Par **Fascorp**, le **19/09/2009** à **11:09**

Bonjour,
Cadre liquidation communautaire avec bien immobilier dont compromis de vente sera signé le 30/09/2009.
Puis-je demander le versement partiel de ma quote-part au Notaire ?
Cordialement.

Par **Marion2**, le **19/09/2009** à **14:54**

Bonjour,
Bien sûr que non. Avec quel argent ?
Le notaire ne peut pas vous avancer de l'argent.
Vous devrez attendre la signature de l'acte authentique pour percevoir votre quote-part.
Cordialement.